



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Commune de Kergrist-Moëlou

04 MAI 2021

Par arrêté préfectoral du....., une consultation du public de quatre semaines est ouverte sur la demande présentée par l'E.A.R.L. DE KERVOUGARD, exploitée au lieu-dit « Scubériou » à Kergrist-Moëlou pour un élevage avicole soumis au régime de l'enregistrement.

Les pièces du projet sont déposées en mairie de Kergrist-Moëlou pendant quatre semaines du 7 juin 2021 au 5 juillet 2021.

Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique>

Pendant toute la durée de la consultation, les tiers intéressés peuvent prendre connaissance du dossier, aux heures d'ouverture de la mairie, formuler leurs observations sur le registre ouvert à cet effet **ou** adresser toute correspondance au préfet (direction départementale de la protection des populations – 9 rue du Sabot- B.P. 34 – 22440 Ploufragan) ou par voie électronique à l'adresse suivante ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr avant la fin du délai de la consultation du public.

Mairie de Kergrist-Moëlou	
Horaires de consultation	
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
lundi	9h00 -12h00 14h00 -17h00
mardi	9h00 -12h00 14h00 -17h00
mercredi	9h00 -12h00
jeudi	9h00 -12h00 14h00 -17h00
vendredi	9h00 -12h00 14h00 -17h00
samedi	fermé

La consultation du public sera clôturée par le maire.

L'installation classée pourra faire l'objet :

- > d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ;
- > d'un arrêté préfectoral de refus ;
- > d'une instruction selon la procédure prévue pour les autorisations environnementales ;

Le préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.